REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Arrondissement: AVRANCHES

Canton: BREHAL

COMMUNE: CERENCES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Le vingt-cinq mars deux mil-vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PAYEN, le Maire.

- Convocation du 20 mars 2024
- Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 11- Votants : 15
- Présents: MM. Payen Jean-Paul Bouchard Patrick Mahé Béatrice Gaillard Wilfrid Legendre Nadia Vallée Jean Malet-Roselier Laëtitia Richard Bognot Prod'homme Dominique Sandra Carré Lebailly Adrien -
- Absents/Excusés: Mrs Notot Jacques (exc), Santiago Paredes (exc), Coasnes Eric, Duval Philippe (exc), Mmes Delamarche Anita (exc), Cécile Dupont (exc), Thevenot Joanne, Germain Lydia
- Procuration: Mr Jacques Notot donne procuration à Mr Jean-Paul Payen
 Mr Santiago Paredes donne procuration à Mr Patrick Bouchard
 Mme Anita Delamarche donne procuration à Mme Béatrice Mahé
 Mr Philippe Duval donne procuration à Mr Adrien Lebailly
- Secrétaire de séance : Mme Béatrice Mahé est désignée conformément à l'article R 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Ordre du jour :
 - o Demande de subvention au titre des amendes de police
 - o Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL : sanitaires automatiques
 - o Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL : poteau incendie
 - o Demande de subvention au titre de fonds de concours
 - O Versement d'une subvention exceptionnelle à Chemin Chaussée
 - o Convention fonds d'innovation pédagogique
 - Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 Février 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande à ce que le point suivant soit supprimé de l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire demande à ce que le point suivant soit ajouté de l'ordre du jour :

- Sécurisation des réseaux des distributions d'électricité, télécom et éclairage public – rue du Vieux Manoir et rue des Salines – proposition financière du SDEM 50

Le Conseil Municipal donne son accord.



<u>2024-03-25-001 – SECURISATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRICITE-TELECOM ET EP - RUE DU VIEUX MANOIR ET DES SALINES – PROPOSITION FINANCIERE DU SDEM</u>

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour la mise en souterrain des réseaux de distribution d'électricité, du réseau de télécommunication et d'éclairage public, avec la rénovation des candélabres rue du Vieux Manoir (entre la rue des Douves et la rue des Salines) et rue des Salines.

Le SDEM propose d'assurer la maitrise d'œuvre et la maitrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 358 300€ HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Cérences s'élève à environ 98 560€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- REALISER la mise en souterrain des réseaux de distribution d'électricité, du réseau de télécommunication et d'éclairage public, avec la rénovation des candélabres rue du Vieux Manoir (entre la rue des Douves et la rue des Salines) et rue des Salines.
- DEMANDER au SDEM que les travaux soient achevés pour le 1er trimestre 2025
- ACCEPTER la participation de la commune à hauteur de 98560 € HT
- S'ENGAGER à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

<u>2024-03-25-002 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL : SANITAIRE AUTOMATIQUE</u>

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Le Maire rappelle que le projet d'installation d'un sanitaire automatique soit susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 34 016.76 euros HT DETR /DSIL : 6 803 euros HT

Autofinancement communal: 27 213.76 euros HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : deuxième semestre 2024

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- La présente délibération du conseil municipal (ou de l'organe délibérant de l'EPCI) adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

- Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Mr Prodhomme arrive à 20h50.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- ARRETER le projet d'installation de sanitaire automatique
- APPROUVER la demande de subvention DETR ou DSIL
- CHARGER le Maire de déposer le dossier auprès des services préfectoraux.
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

<u>2024-03-25-003 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL : POTEAU INCENDIE</u>

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Le Maire rappelle que le projet de remplacement de poteau incendie à la Paronne, la Jourdaniere, et la Faverie, soit susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total: 6 975 euros HT DETR /DSIL: 1 395 euros HT

Autofinancement communal: 5 580 euros HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : deuxième semestre 2024

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- La présente délibération du conseil municipal (ou de l'organe délibérant de l'EPCI) adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- ARRETER le projet d'aménagement de poteau incendie
- APPROUVER la demande de subvention DETR ou DSIL
- CHARGER le Maire de déposer le dossier auprès des services préfectoraux.
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents



2024-03-25-004- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE FONDS DE CONCOURS

Le Maire propose d'inscrire au titre du fonds solidaires de la communauté de commune Granville Terre et Mer :

• le projet de rénovation du parcours découverte Village Patrimoine avec l'installation de nouveaux panneaux estimés à 5 500 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- ARRETER le projet du parcours découverte Village Patrimoine
- APPROUVER la demande de subvention fonds solidaires Granville Terre et Mer
- CHARGER le Maire de déposer le dossier auprès des services de GTM.
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

<u>2024-03-25-005</u>— <u>VERSEMENT</u> <u>D'UNE</u> <u>SUBVENTION</u> <u>EXCEPTIONNELLE</u> <u>CHEMIN</u> <u>CHAUSSEE</u>

Monsieur Payen rappelle au Conseil Municipal qu'un don de 100€ au profit de la commune et de Chemin Chaussée a été envoyé par Mr et Mme Gautier pour la restauration de l'église de Bourey. Le Conseil Municipal a donné son accord au reversement de cette somme à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- ACCORDER une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association Chemin Chaussée.
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

2024-03-25-006- CONVENTION FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet « l'Anglais en immersion » de l'école Jacques Prévert a obtenu un financement de 1 459.50 euros de la part de l'académie de Normandie.

Monsieur Payen propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de financement avec l'académie de Caen exposant les modalités financières de ce financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- AUTORISER le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique avec l'état, représenté par la rectrice d'académie de Normandie
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution du « Trophée Clients 2023 » au Gîte du Lavoir et souhaite féliciter Céline Lhéraux et Ketty Juré pour leur travail.

Monsieur Payen fait lecture d'un courrier du FREDON sur l'arrivée du moustique tigre sur le département.

Le Maire fait lecture d'un courrier du SDIS 50 sur le recentrage des pompiers sur des activités obligatoires compte tenu de l'augmentation significative de demandes d'intervention non nécessaires.

Mr Payen indique au conseil que la vente de la parcelle Tessier/Brière doit être signée le 26 mars prochain et que la vente de la première parcelle Rue du Vieux Manoir a été faite le 21 mars dernier.

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'incendie d'un logement social rue des Roussellières et informe qu'une cérémonie de remerciement va être organisée pour les quatre gendarmes et le policier municipal suite à leur geste pour porter secours aux cinq enfants.

Monsieur Payen fait état de l'avancée des travaux du COPIL organisé dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement le 1^{er} janvier 2026.

Mme Legendre rappelle les animations de la médiathèque avec l'exposition « Athleticus » du 20 février au 30 mars et l'exposition « les enfants de la résistance » du 21 mai au 15 juin.

Mme Malet-Roselier rappelle que le dispositif « Argent de poche » est renouvelé pour les prochaines vacances.

Mme Legendre indique que l'animation « Tous en Jeu » a été un succès avec environ 700 participants sur le week-end.

Monsieur Payen fait le point sur la fiche Juteau, dossier géré par Granville Terre et Mer, car de nombreuses fausses informations circulent à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h45.

Le Maire Jean-Paul PAYEN Le secrétaire Béatrice MAHE